

Bordereau attestant l'exactitude des informations - GRENOBLE - 3801 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 05/09/2024 - B2024/017589 - 1992 B 00286 - 384 711 909 - Soitec

6.3 Comptes sociaux

6.3.1 États financiers de la Société

6.3.1.1 Comptes annuels au 31 mars 2024

● BILAN ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant brut	Amort. prov.	31 mars 2024	31 mars 2023
Capital souscrit non appelé	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de développement	47 875	20 936	26 939	32 924
Concessions, brevets et droits similaires	77 531	66 910	10 621	6 547
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	46 855	-	46 855	23 558
Avances, acomptes sur immo. incorporelles	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	6 496	734	5 762	5 511
Constructions	12 587	5 709	6 878	6 712
Installations techniques, matériel, outillage	334 804	233 013	101 791	80 849
Autres immobilisations corporelles	124 502	52 643	71 858	43 089
Immobilisations en cours	95 660	-	95 660	86 189
Avances et acomptes	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations par mise en équivalence	-	-	-	-
Autres participations	476 010	4 245	471 765	473 600
Créances rattachées à des participations	32 700	-	32 700	52 013
Autres titres immobilisés	5	-	5	5
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	832	-	832	916
ACTIF IMMOBILISÉ	1 255 857	384 191	871 667	811 912
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	114 957	12 651	102 306	80 874
En-cours de production de biens	17 420	2 614	14 805	13 769
En-cours de production de services	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	31 233	11 114	20 119	12 981
Marchandises	927	200	727	135
Avances et acomptes versés sur commandes	72 332	-	72 332	49 763
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés ^(c)	330 498	24	330 475	307 473
Autres créances ^(c)	53 347	-	53 347	51 126
Capital souscrit et appelé, non versé	-	-	-	-
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	7 636	744	6 891	12 057
dont actions propres :				
Disponibilités	555 155	-	555 155	567 190
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges constatées d'avance ^(c)	3 712	-	3 712	3 626
ACTIF CIRCULANT	1 187 217	27 346	1 159 869	1 098 993
Frais d'émission d'emprunts à étaler	1 183	-	1 183	1 971
Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-
Écarts de conversion actif	3 884	-	3 884	7 118
TOTAL GÉNÉRAL	2 448 141	411 537	2 036 603	1 919 994
<i>(c) Part à + 1 an.</i>	-	-	3 257	2 917

● BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 mars 2024	31 mars 2023
Capital social ou individuel (dont versé : 71425)	71 425	71 179
Primes d'émission, de fusion, d'apport	228 472	228 718
Écarts de réévaluation (dont écart d'équivalence) :		
Réserve légale	7 118	7 030
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)	-	-
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	23 116	23 116
Report à nouveau	679 544	467 784
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (BÉNÉFICE OU PERTE)	159 892	211 847
Subventions d'investissement	38	-
Provisions réglementées	251	179
CAPITAUX PROPRES	1 169 856	1 009 853
Produits des émissions de titres participatifs	-	-
Avances conditionnées	12 091	12 691
AUTRES FONDS PROPRES	12 091	12 691
Provisions pour risques	4 687	7 746
Provisions pour charges	-	-
PROVISIONS	4 687	7 746
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles	325 000	325 000
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ^(d) ^(e)	149 480	150 780
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. Participatifs)	(2)	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours ^(d)	18 237	22 571
DETTES D'EXPLOITATION	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	191 944	215 971
Dettes fiscales et sociales ^(d)	57 366	75 408
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés ^(d)	35 099	36 535
Autres dettes ^(d)	43 500	40 387
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Produits constatés d'avance ^(d)	27 419	18 767
DETTES	848 042	885 419
Écarts de conversion passif	1 927	4 285
TOTAL GÉNÉRAL	2 036 603	1 919 994
<i>(d) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'1 an.</i>	151 469	131 635
<i>(e) Dont concours bancaires, soldes créditeurs de banque, CCP.</i>	-	0

● COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	France	Exportation	31 mars 2024	31 mars 2023
Ventes de marchandises	661	156 229	156 890	391 421
Production vendue de biens	56 328	511 292	567 620	596 615
Production vendue de services	661	32 366	33 027	49 495
Chiffres d'affaires nets	57 650	699 887	757 537	1 037 531
Production stockée	-	-	8 498	8 300
Production immobilisée	-	-	20 591	19 495
Subventions d'exploitation	-	-	33 592	18 065
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges ⁽ⁱ⁾	-	-	8 044	2 338
Autres produits ^{(a) (k)}	-	-	45 326	68 587
Produits d'exploitation ^(b)	-	-	873 587	1 154 315
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	-	-	138 597	294 992
Variation de stock (marchandises)	-	-	(611)	(53)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)	-	-	280 480	296 055
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	-	-	(23 847)	(21 365)
Autres achats et charges externes ^{(c) (f bis)}	-	-	124 446	118 039
Impôts, taxes et versements assimilés	-	-	5 350	5 415
Salaires et traitements	-	-	92 861	90 320
Charges sociales ^(j)	-	-	40 721	41 417
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	-	-	39 642	34 415
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	-	-	0	6
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	-	-	2 755	10 577
Dotations aux provisions	-	-	2 967	2 218
Autres charges ^(l)	-	-	26 976	70 596
Charges d'exploitation ^(d)	-	-	730 338	942 630
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-	-	143 249	211 685
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations ^(e)	-	-	8 829	-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-	337	-
Autres intérêts et produits assimilés ^(e)	-	-	18 258	8 789
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	-	-	1 272	5 194
Différences positives de change	-	-	2 714	22 197
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-	2 264	107
Produits financiers	-	-	33 675	36 286
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions	-	-	5 719	5 000
Intérêts et charges assimilés ^(f)	-	-	6 595	4 307
Différences négatives de change	-	-	3 265	8 112
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Charges financières	-	-	15 579	17 418
RÉSULTAT FINANCIER	-	-	18 096	18 868
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-	-	161 345	230 553

6 États financiers

Comptes sociaux

<i>(en milliers d'euros)</i>	France	Exportation	31 mars 2024	31 mars 2023
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-	-	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-	-	50 946	267 515
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	-	-	11	122
Produits exceptionnels	-	-	50 958	267 637
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion ^(f bis)	-	-	23	2
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	-	51 124	267 566
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	-	-	84	84
Charges exceptionnelles	-	-	51 231	267 652
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-	-	(273)	(15)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	-	-	1 063	3 380
Impôts sur les bénéfices	-	-	117	15 311
Total des produits	-	-	958 219	1 458 238
Total des charges	-	-	798 327	1 246 391
BÉNÉFICE	-	-	159 892	211 847
<i>(a) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme.</i>			-	-
<i>(b) Dont :</i>				
· produits de locations immobilières			-	-
· produits d'exploitation sur exercices antérieurs			-	-
<i>(c) Dont :</i>				
· crédit-bail immobilier			2 859	-
· crédit-bail mobilier			14 207	12 667
<i>(d) Dont charges d'exploitation sur exercices antérieurs (h)</i>			-	-
<i>(e) Dont : produits concernant les entreprises liées</i>			840	5 306
<i>(f) Dont : intérêts concernant les entreprises liées</i>			1 033	411
<i>(f bis) Dont : dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du CGI)</i>			-	-
<i>(g) Détail des produits et charges exceptionnels</i>			-	-
<i>(h) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs</i>			-	-
<i>(i) Dont transferts de charges</i>			1 865	1 087
<i>(j) Dont cotisations pers. Exploitant</i>			-	-
<i>(k) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)</i>			31 508	7 044
<i>(l) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)</i>			4 851	6 001

6.3.1.2 Annexe aux états financiers de la Société

NOTE 1. Présentation de LA Société et de l'activité	248	NOTE 4. Notes sur le bilan	249
NOTE 2. Faits marquants de l'exercice	248	4.1 Immobilisations incorporelles et corporelles	249
2.1 Mise en service de la nouvelle usine dédiée à la production de substrats SmartSiCTM à base de carbure de Silicium	248	4.2 Immobilisations financières	251
2.2 Subvention européenne PIIEC 2	248	4.3 Stocks	253
2.3 Politique prix de transfert	248	4.4 Clients et comptes rattachés	253
NOTE 3. Règles et méthodes comptables	248	4.5 Disponibilités et valeurs mobilières de placement	253
		4.6 Capitaux propres	253
		4.7 Emprunts et dettes financières	254
		4.8 Provisions et autres passifs	254
		NOTE 5. Notes sur le compte de résultat	255
		NOTE 6. Autres informations	259
		NOTE 7. Événements postérieurs à la clôture	268

NOTE 1. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ ET DE L'ACTIVITÉ

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 mars 2024 dont le total est de 2 037 millions d'euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total des charges est de 798 millions d'euros et le total des produits de 958 millions d'euros et dégageant un bénéfice de 159 892 381,81 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

Les notes et les tableaux ci-après font partie intégrante de nos comptes annuels.

Notre Conseil d'administration soumettra au vote de nos actionnaires lors de l'Assemblée Générale des actionnaires qui aura lieu le 23 juillet 2024 la proposition suivante :

- affecter la somme de 24 577 euros à la réserve légale, pour atteindre 10 % du capital, qui de la somme de 7 117 883,40 euros se trouverait portée à la somme de 7 142 460,40 euros ; et
- affecter le solde de 159 867 804,81 euros au poste « Report à nouveau » créditeur, dont le montant serait ainsi porté de la somme de 679 543 716,01 euros à la somme de 839 411 520,82 euros.

Nos comptes annuels ont été arrêtés le 22 mai 2024 par le Conseil d'administration.

NOTE 2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

2.1 Mise en service de la nouvelle usine dédiée à la production de substrats SmartSiC™ à base de carbure de Silicium

Le Société a finalisé la construction de la première tranche de l'usine dédiée à la production de substrats innovants SmartSiC™ en 150 mm et 200 mm.

La capacité à terme est planifiée à 500 000 plaques. Cette usine contient également des capacités de *refresh* (réutilisation de la matière première) pour la production de plaques SOI 300 mm.

La première tranche des travaux a été réceptionnée et mise en service le 1^{er} juillet 2023, pour un montant total de 59 millions d'euros. La livraison de la seconde tranche des travaux est attendue sur le premier semestre de l'année fiscale 2024 - 2025 pour un montant de 31 millions d'euros.

Cet investissement est financé par un contrat de location.

2.2 Subvention européenne PIIEC 2

Le 26 janvier 2024, Soitec a signé un accord portant sur un soutien financier de la part de l'État français couvrant la période de 2022 à 2026. Cet accord a été conclu dans le cadre du programme France 2030. L'intégration de ce projet au Projet Important d'Intérêt Européen

Commun portant sur la microélectronique et la connectivité 2026 (PIIEC ME/CT) a été validée par la Commission Européenne. Conformément aux objectifs définis par le règlement européen sur les semi-conducteurs (*European Chips Act*), cette mesure renforcera la sécurité d'approvisionnement et la souveraineté de l'Europe dans les technologies de semi-conducteurs.

Les fonds octroyés seront principalement dédiés au soutien des activités de Recherche & Développement, et de première industrialisation. Les fonds contribueront à la montée en régime des usines de Bernin 4 (SmartSiC™) et Bernin 3 (POI).

2.3 Politique prix de transfert

Une analyse fonctionnelle a été conduite durant l'exercice 2022-2023 et a permis d'identifier des changements dans la structure organisationnelle et fonctionnelle du Groupe Soitec : la politique de prix de transfert a naturellement été modifiée pour tenir compte des rôles et responsabilités des parties prenantes et plus particulièrement ceux de Soitec Singapour. À compter de l'exercice 2023-2024, Soitec Singapour et Soitec SA sont co-entrepreneurs, conservent la marge résiduelle provenant de leur activité de fabrication respective. Ce changement nécessite que Soitec SA accorde des droits sur la propriété intellectuelle sur le territoire confié à Soitec Singapour, au travers d'un accord de licence et rémunéré par une redevance versée à SOITEC SA, propriétaire de l'ensemble des brevets.

NOTE 3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception du changement de méthode comptable décrit dans le paragraphe suivant, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de la Société, qui affectent les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations fournies dans certaines notes de l'annexe à la date d'établissement de ces informations financières, et de même que les montants présentés au titre des produits et des charges. Ils portent en particulier sur :

- les dépréciations des actifs immobilisés ;
- l'activation des frais de développement ;
- les dépréciations de stocks ;
- le montant des provisions pour risques et charges.

Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont élaborées sur la base d'informations disponibles ou de situations existantes à la date d'arrêt des états financiers au 31 mars 2024. En fonction de l'évolution des hypothèses considérées ou de conditions économiques différentes de celles existantes à cette date, les montants qui figureront dans les futurs états financiers de la Société pourraient différer significativement des estimations actuelles.

NOTE 4. NOTES SUR LE BILAN

4.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Principes comptables

Les frais de développement sont immobilisés si les critères suivants sont remplis :

- la Société a l'intention et la capacité technique de conduire le projet de développement à son terme ;
- il existe une probabilité élevée que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement aillent à l'entreprise, ce qui est généralement étayé par l'existence de commandes ou de contrats ;
- les coûts peuvent être évalués de façon fiable ;
- la Société a la capacité d'utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la Société dispose des ressources nécessaires à l'achèvement du projet.

Les frais de R&D ne répondant pas complètement aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

La Société a défini un cycle de vie des projets de R&D découpé en huit phases, chaque phase étant conclue par des passages de jalons aboutissant à la poursuite ou à l'arrêt des programmes. Les cinq premières phases correspondent à de la recherche exploratoire

(évaluation des technologies) ; les deux phases suivantes correspondent au développement d'un produit, généralement en coopération avec un client potentiel. La dernière phase est l'industrialisation du produit en fort volume.

Les coûts engagés au cours des phases de recherche exploratoire sont comptabilisés dans le compte de résultat, les frais de développement sont activés s'ils respectent les critères sinon ils sont laissés en charge. Les coûts engagés dans la phase d'industrialisation sont comptabilisés en coût des produits vendus.

Les subventions (dont le crédit d'impôt recherche) relatives aux coûts de développement capitalisés sont constatées initialement en produits constatés d'avance puis sont reconnues en résultat au même rythme que l'amortissement des coûts de développement afférents.

Les frais de développement, s'ils ne sont pas encore mis en service, font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an.

Les immobilisations corporelles incluent 96 millions d'euros de valeurs brutes de projets de développement capitalisables selon l'article 311-3.2 du PCG.

Les immobilisations incorporelles comprennent également des logiciels qui sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis linéairement sur leur durée d'utilisation estimée majoritairement à trois ans.

Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur les durées d'utilisation estimées suivantes :

Agencement de constructions	15 à 30 ans
Équipements de production	8 ans
Aménagements divers	5 à 10 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	5 à 10 ans

● IMMOBILISATIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	Début d'exercice	Augmentations réévaluation	Augmentations acquisit., apports, virements
Frais d'établissement et de développement	47 875	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles	93 936	-	44 640
Terrains	6 033	-	463
Constructions sur sol propre	12 088	-	499
Install. techniques, matériel et outillage ind.	298 280	-	41 290
Installations générales, agenc., aménag.	74 006	-	32 759
Matériel de transport	592	-	113
Matériel de bureau, informatique, mobilier	17 723	-	2 985
Immobilisations corporelles en cours	86 189	-	136 399
Immobilisations corporelles	494 911	0	214 508
Autres participations	526 273	-	10 927
Autres titres immobilisés	5	-	0
Prêts et autres immobilisations financières	916	-	110
Immobilisations financières	527 194	0	11 037
TOTAL GÉNÉRAL	1 163 916	-	270 185

<i>(en milliers d'euros)</i>	Diminutions virement	Diminutions cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
Frais d'établissement et de développement	-	-	47 875	-
Autres postes immob. Incorporelles	10 707	3 483	124 386	-
Terrains	-	-	6 496	-
Constructions sur sol propre	-	-	12 587	-
Installations techn.,matériel et outillages ind.	-	4 766	334 804	-
Installations générales, agencements divers	-	19	106 746	-
Matériel de transport	-	-	705	-
Matériel de bureau, informatique, mobilier	-	3 657	17 051	-
Immobilisations corporelles en cours	78 038	48 890	95 660	-
Immobilisations corporelles	78 038	57 332	574 049	-
Autres participations	-	28 490	508 710	-
Autres titres immobilisés	-	-	5	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	194	832	-
Immobilisations financières	-	28 683	509 547	-
TOTAL GÉNÉRAL	88 745	89 498	1 255 857	0

● AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS

(en milliers d'euros)	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement	14 952	5 984	-	20 936
Autres immobilisations incorporelles	63 581	6 568	3 483	66 666
Terrains	522	212	-	734
Constructions sur sol propre	5 376	333	-	5 709
Installations techniques, matériel et outillage industriels	215 997	18 671	3 061	231 607
Installations générales, agenc. et aménag. divers	34 285	5 123	18	39 390
Matériel de transport	248	110	-	358
Matériel de bureau et informatique, mobilier	14 700	1 853	3 657	12 896
Immobilisations corporelles	271 127	26 302	6 735	290 693
TOTAL GÉNÉRAL	349 659	38 854	10 218	378 295

L'augmentation des immobilisations par rapport au 31 mars 2023 s'explique par :

- l'augmentation des immobilisations incorporelles pour 44 millions d'euros :
 - 28 millions sur le poste de frais de développements capitalisés (projets liés à la technologie SmartSiC™ principalement),
 - 16 millions d'euros sur le poste logiciels,

- l'augmentation des immobilisations corporelles pour 136 millions d'euros qui s'explique principalement par :

- des équipements industriels pour 108 millions d'euros pour les sites de Bernin (équipements destinés à la production des produits SOI, ainsi qu'aux substrats innovants POI et SiC.
- des aménagements des salles blanches sur les sites de Bernin (dans l'ensemble des usines) pour 28 millions d'euros.

La provision pour amortissements dérogatoires s'élève à 84 milliers d'euros sur cet exercice, elle correspond à l'étalement de frais d'acquisition de titres.

4.2 Immobilisations financières

Principes comptables

Les immobilisations financières comprennent des titres de participation, des créances rattachées à des participations, des dépôts et cautionnements, des actions propres.

Les titres de participation sont valorisés au cours historique d'acquisition. À la clôture de l'exercice, un examen de la valeur des titres est effectué consistant à comparer leur valeur historique avec une valeur d'utilité, déterminée principalement sur la base de l'actif net, ou sur une estimation de leur rentabilité. La plus faible du coût historique ou de la valeur d'utilité est retenue au bilan.

Les principaux investissements ont fait l'objet de tests de dépréciation sur la base des derniers plans d'affaires disponibles, de la juste valeur de leurs actifs (pour les fonds de participation) ou de leur valeur comptable et aucune dépréciation ne s'est avérée nécessaire à l'exception des titres des fonds Supernova Ambition Industrie et Technocom ainsi que des titres détenus dans la société Greenwaves Technologies.

Au cours de l'exercice 2023-2024, la Société :

- a renforcé sa participation dans la société Technocom 3, à hauteur de 500 milliers d'euro et dans la société Supernova pour 830 milliers d'euros ;

- a exercé et payé la première tranche de l'option croisée d'achat/vente auprès des dirigeants fondateurs de Soitec Belgium N.V pour 467 milliers d'euros. Notre Société détient désormais 98,1 % du capital. Chacun des dirigeants fondateurs de Soitec Belgium détient 0,6 % du capital, soit un total de 1,9 %. Cette opération n'a pas eu d'effet significatif sur les comptes de la Société au 31 mars 2024.

Synthèse des participations de la Société

Conformément aux normes comptables françaises, un test de dépréciation a été effectué pour justifier que la valeur nette comptable des titres de participations est au moins égale à sa juste valeur (valeur d'utilité).

La société a enregistré une dépréciation de 3 773 milliers d'euros relative à la participation dans Greenwaves Technologies sur l'exercice 2023-2024.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute 31/03/2024	Dépréciation 01/04/2023	Variation	Dépréciation 31/03/2024	Valeur nette 31/03/2024
TITRES DE PARTICIPATION					
Soitec USA Holding Inc.	17	-	-	-	17
Soitec Japan Inc.	2 637	-	-	-	2 637
Soitec Korea LLC	328	-	-	-	328
Soitec Trading (Shanghai) Co. Ltd.	102	-	-	-	102
Concentrix Holding SAS	3 898	-	-	-	3 898
Dolphin Design SAS	5 300	-	-	-	5 300
Soitec Asia Holding Pte Ltd	378 852	-	-	-	378 852
Soitec Lab SAS (Ex Soitec Newco 1)	7 166	-	-	-	7 166
Soitec NewCo 2 SAS	1	-	-	-	1
Soitec NewCo 3 SAS	1	-	-	-	1
Soitec NewCo 4 SAS	1	-	-	-	1
Soitec Belgium	48 271	-	-	-	48 271
NOVASiC SAS	7 218	-	-	-	7 218
Innovacom gestion	5 952	559	(305)	254	5 699
Shanghai Simgui Technology Co. Ltd.	4 441	-	-	-	4 441
Greenwaves Technologies	7 546	-	3 773	3 773	3 773
Supernova Ambition Industrie	2 305	101	118	219	2 086
US - Cambridge Electronics INC	1 974	-	-	-	1 974
TOTAL	476 010	660	3 586	4 245	471 765

Synthèse des créances sur participations

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute 31/03/2024	Dépréciation 01/04/2023	Variation	Dépréciation 31/03/2024	Valeur nette 31/03/2024
Créances sur participations	-	-	-	-	-
Dolphin Design SAS	32 700	-	-	-	32 700
TOTAL	32 700	-	-	-	32 700

Actions propres

Au 31 mars 2024, la Société détient en portefeuille 3 947 actions propres comptabilisées en autres immobilisations financières.

Au cours de cet exercice, 274 actions ont été affectées au plan d'attribution d'actions gratuites Agate, la charge associée a été comptabilisée en résultat exceptionnel pour 23 milliers d'euros.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 mars 2024
Nombre d'actions propres	3 947
Valeur brute <i>(en milliers d'euros)</i>	335

4.3 Stocks

Les stocks de matières premières, de matières consommables et de marchandises sont évalués à leur coût d'achat. Une provision pour dépréciation est constituée pour les références obsolètes ou excédentaires.

Les stocks de produits finis sont évalués à leur coût de production à l'exception de ceux qui, en phase de lancement de production, ont un coût de revient supérieur à leur prix de vente ainsi qu'aux produits obsolètes ou excédentaires.

Ils sont répartis de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes 31/03/2024	Montant des Dépréciations	Valeurs nettes 31/03/2024
Matières premières	81 806	7 022	74 784
Matières consommables	33 151	5 628	27 522
En cours	17 420	2 614	14 805
Produits finis	31 233	11 114	20 119
Marchandises	927	200	727
TOTAL	164 537	26 579	137 958

4.4 Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont comptabilisées pour la valeur nominale.

Une dépréciation est constituée lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant que la Société ne sera pas en mesure de recouvrer ses créances. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Les autres créances concernent les créances fiscales et sociales et les subventions à recevoir pour un montant total de 53 347 milliers d'euros.

Les subventions à recevoir s'élèvent à 17 877 milliers d'euros et sont principalement composées du programme « PIIEC 2 ».

Le poste « État et collectivités » intègre une créance de crédit d'impôt recherche de 16 995 milliers d'euros, composée principalement du CIR 2023 pour 11 737 milliers d'euros, ainsi que du « CICO », le crédit d'impôt collaboration de recherche 2023 pour 1 975 milliers d'euros.

Le poste fournisseurs débiteurs présente un solde de 2 080 milliers d'euros, qui s'explique par le traitement spécial des travaux du bâtiment Bernin 4, financé par voie de crédit-bail immobilier : ce solde représente le montant en attente de facturation au crédit bailleur.

4.5 Disponibilités et valeurs mobilières de placement

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont essentiellement composés de comptes rémunérés et de dépôts à terme dont il est possible de sortir sans délai, qui ne présentent pas de risques.

Les disponibilités détenues en banque sont essentiellement libellées en euros (94 % du total) et en dollars américains (6 % du total).

Le 30 juin 2023, la Société a conclu un contrat de liquidité avec BNP Paribas Exane, avec une date d'effet au 3 juillet 2023, dont l'objet est l'animation par BNP Paribas Exane de l'action ordinaire de Soitec admises aux négociations sur Euronext. 8 millions d'euros ont été affectés pour la mise en œuvre de ce contrat.

Une provision pour dépréciation ramène le stock de produits finis à sa valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente.

Les produits en cours sont évalués selon les mêmes principes en fonction de leur avancement dans la fabrication.

Le montant du poste disponibilités et valeurs mobilières de placement à fin mars 2024 s'élève à 7,6 millions d'euros pour les valeurs mobilières de placement et 555 millions d'euros pour les disponibilités, contre respectivement 12 millions d'euros et 567 millions d'euros à la fin de l'exercice précédent.

4.6 Capitaux propres

Au cours de l'exercice 2023-2024 les mouvements sur le capital ont été les suivants :

- 1^{er} août 2023 : émission de 73 692 actions ordinaires gratuites suite à la fin de la période d'acquisition des actions gratuites attribuées le 2 août 2023 dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions Opale approuvé par le Conseil d'administration du 18 novembre 2020 : augmentation de capital pour 147 milliers d'euros par imputation sur la prime d'émission ;
- 1^{er} août 2023 : émission de 9 059 actions ordinaires gratuites suite à la fin de la période d'acquisition des actions gratuites attribuées le 2 août 2023 dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions Opale Foreign Entities approuvé par le Conseil d'administration du 18 novembre 2020 : augmentation du capital social pour 18 milliers d'euros par imputation sur la prime d'émission ;
- 1^{er} août 2023 : émission de 39 286 actions ordinaires gratuites suite à la fin de la période d'acquisition des actions gratuites attribuées le 2 août 2023 dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions Onyx 2023 approuvé par le Conseil d'administration du 18 novembre 2020 : augmentation de capital pour 79 milliers d'euros par imputation sur la prime d'émission ;
- 1^{er} août 2023 : émission de 848 actions ordinaires gratuites suite à la fin de la période d'acquisition des actions gratuites attribuées le 2 août 2023 dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions Onyx 2023 bis approuvé par le Conseil d'administration du 31 mars 2021 : augmentation du capital social pour 2 milliers d'euros par imputation sur la prime d'émission.

Variation des capitaux propres

	Solde <i>(en milliers d'euros)</i>	
Situation à l'ouverture de l'exercice		
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		1 009 853
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		1 009 853
Variations en cours d'exercice	En moins	En plus
Variations du capital	-	246
Variations des primes liées au capital	246	-
Variations des réserves	-	88
Variations des subventions d'investissement	-	38
Variations des provisions réglementées	-	72
Autres variations	88	-
Résultat de l'exercice	-	159 892
Solde	-	160 003
Situation à la clôture de l'exercice		
Capitaux propres avant répartition	-	1 169 856

Autres fonds propres

Au cours de l'année, la Société a procédé au remboursement partiel de l'avance reçue sur le programme « Allegro » pour 600 milliers d'euros.

4.7 Emprunts et dettes financières

Ce poste est essentiellement constitué d'obligations convertibles en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) venant à l'échéance le 1^{er} octobre 2025, pour un montant de 325 millions d'euros.

La Société s'est vu accorder par la Banque des Territoires (Groupe Caisse des Dépôts) un prêt au titre du Programme d'investissements d'avenir (PIA) dans le cadre du plan Nano 2022 d'un montant maximal de 200 millions d'euros avec une maturité de 12 ans. Aucun covenant n'est attaché à ce financement en dehors de l'obligation de conserver les actifs en France. Il existe une clause de remboursement anticipé dans le cas où les investissements financés seraient cédés (et non remplacés).

Au 31 mars 2024, sur ces 200 millions d'euros, la Société a effectué des tirages à hauteur de 163 179 milliers d'euros, dont 8 698 milliers d'euros sur l'exercice 2023-2024. Le contrat est arrivé à son terme

4.8 Provisions et autres passifs

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation actuelle contractuelle ou implicite, résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour elle. Les provisions font l'objet d'une actualisation lorsque l'impact de l'actualisation est significatif.

Une provision pour restructuration n'est comptabilisée que lorsqu'il y a une obligation implicite vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision de la Direction matérialisée avant la date de clôture par l'existence d'un plan détaillé et formalisé et l'annonce de ce plan aux personnes concernées.

Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 mars 2024
Provisions pour litiges	1 203
Provisions pour perte de change	3 319
Autre provision pour risque et charge	166

(en milliers d'euros)	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	179	84	11	251
Provisions réglementées	179	84	11	251
Provisions pour litiges	1 486	349	632	1 203
Provisions pour pertes sur marchés à terme	-	29	0	29
Provisions pour pertes de change	6 123	3 319	6 123	3 319
Autres provisions pour risques et charges	137	-	-	137
Provisions pour risques et charges	7 746	3 696	6 755	4 687
Dépréciations immobilisations incorporelles	250	0	7	244
Dépréciations immobilisations corporelles	1 435	0	29	1 406
Dépréciations titres de participation	660	4 245	660	4 245
Dépréciations stocks et en cours	23 823	2 755	0	26 579
Dépréciations comptes clients	24	0	0	24
Autres dépréciations	-	744	-	744
Dépréciations	26 191	7 745	695	33 241
TOTAL GÉNÉRAL	34 117	11 525	7 462	38 180
Dotations et reprises d'exploitation	-	5 722	6 178	-
Dotations et reprises financières	-	5 719	1 272	-
Dotations et reprises exceptionnelles	-	84	11	-

Écarts de conversion

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la moyenne du cours du mois précédent.

Les dettes, créances, et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ». Les pertes latentes de changes non compensées, qui ne font pas l'objet d'une relation de couverture de change, font l'objet d'une provision pour risques et charges.

Elle s'élève à 3 319 milliers d'euros à la fin de l'exercice.

NOTE 5. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Reconnaissance des produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont principalement constitués des ventes de produits. Ils sont complétés par les revenus de licences.

Les critères de reconnaissance du revenu varient en fonction de la nature des prestations assurées par la Société :

- les ventes de plaques de silicium sont enregistrées en résultat lorsque le transfert des risques et avantages est intervenu conformément aux conditions de ventes précisées dans les contrats clients ; le produit est généralement comptabilisé au moment de la livraison des biens et de leur acceptation par le client dans ses locaux ou au moment où les biens quittent les entrepôts des entités de la Société, en fonction de l'incoterm appliqué.

Par ailleurs, et dans le cadre de ventes relatives à des contrats de transfert de stocks en consignation, la Société effectue une analyse des critères de transfert des risques et des avantages liés. Cette analyse conduit à s'assurer que la vente est bien reconnue lors de la consommation des produits par le client ou dès la livraison des produits dans le stock de consignation ;

- les revenus de licences sont enregistrés linéairement sur la période au cours de laquelle les droits sont concédés ou peuvent être reconnus sur la base d'un pourcentage des ventes tel que défini au contrat.

Au 31 mars 2024, le revenu comprend également 17,5 millions d'euros au titre du transfert de la technologie SmartSiC™ conformément au contrat signé en décembre 2022. Ce revenu est reconnu sur la base de l'avancement par les coûts.

Ventilation du chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total au 31 mars 2024	Total au 31 mars 2023	% 2023/2024
Par marché géographique	57 650	699 887	757 537	1 037 531	(27 %)
TOTAL	57 650	699 887	757 537	1 037 531	(27 %)

Dépenses de R&D

Les coûts de R&D sont comptabilisés soit en résultat soit à l'actif en immobilisations incorporelles. La partie des frais de développement immobilisés est traitée dans le chapitre des « immobilisations incorporelles ».

Les coûts de R&D comptabilisés en résultat sont constitués pour l'essentiel des éléments suivants :

- salaires et charges sociales ;
- coûts d'exploitation des salles blanches et des équipements nécessaires aux activités de R&D ;
- matière consommée pour la mise au point et la fabrication de prototypes ;
- sous-traitance auprès de centres publics de recherche ou de laboratoire privés, accords de coopération ;
- coûts liés au maintien et au renforcement des droits de propriété intellectuelle de la Société.

Cette année, la Société a comptabilisé au résultat près de 42 805 milliers d'euros nets de frais de R&D.

Sous réserve que les conventions soient signées et les autorisations administratives obtenues, les montants reçus dans le cadre de contrats d'aide sont comptabilisés en subventions d'exploitation.

L'aide aux activités de R&D peut également prendre la forme d'avances remboursables.

La Société bénéficie d'un crédit d'impôt recherche (CIR).

Le montant du crédit d'impôt recherche accordé est diminué des subventions encaissées au cours d'une année civile pour les projets concernés.

Le montant du CIR enregistré dans les états financiers pour l'année civile 2023 s'élève à 11 763 milliers d'euros (avec un impact sur le compte de résultat de l'année fiscale de 9 324 milliers d'euros).

Résultat financier

Contrat de liquidité

Au 31 mars 2024, Soitec SA a acheté, dans le cadre du contrat de liquidité avec BNP Paribas Exane :

- 337 489 actions propres pour un prix de revient total de 51,8 millions d'euros, et cédé 307 314 actions propres pour un prix de revient total de 47,6 millions d'euros ;

- 787 parts d'OPCVM pour un prix de revient de 18 millions et cédé 596 parts d'OPCVM pour un prix de revient de 14 millions, générant respectivement une moins-value de cession de 504 milliers d'euros sur les actions propres et une plus value de cession de 136 milliers d'euros sur les OPCVM, directement enregistrée en résultat financier.

Dividendes perçus

La Société a enregistré le produit de dividendes versés par sa filiale Soitec Japon, pour un montant de 8,8 millions d'euros et le produit de dividende à recevoir de 0,3 millions d'euros de la société SIMGUI dans laquelle la Société détient une participation.

Instruments dérivés de couverture

La Société couvre son risque de change sur certaines de ses opérations libellées en dollar américain par le biais d'instruments dérivés (contrats de ventes à terme, options). Ces instruments dérivés sont destinés uniquement à couvrir les risques de change sur des engagements fermes ou des transactions futures hautement probables.

Les coûts de transaction attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus.

En l'absence d'une relation de couverture, après leur comptabilisation initiale :

- les gains et pertes réalisés résultant des dérivés de change sont comptabilisés immédiatement en résultat ;
- les pertes latentes nettes, calculées instrument par instrument, sont intégralement provisionnées ; les gains latents ne sont pas constatés, conformément au principe de prudence.

Si l'instrument est utilisé à des fins de couverture, les produits et charges résultant de l'utilisation de ces instruments sont constatés de manière symétrique à l'enregistrement des charges et produits des opérations couvertes :

- les gains et pertes résultant des dérivés affectés à la couverture des engagements fermes ou transactions futures identifiables sont différés et pris en compte dans la valorisation de la transaction concernée qui intervient lors de son dénouement.

Le tableau suivant représente les instruments financiers existants en portefeuille au 31 mars 2024 et au 31 mars 2023 pour couvrir le risque de change :

(en milliers d'euros)	Devise	31 mars 2024		31 mars 2023	
		Valeur de marché (nette)	Position couverte	Valeur de marché (nette)	Position couverte
Couverture de comptes de bilan :		(1 844)	-	(3 058)	-
› dont éligibles à la comptabilité de couverture		-	-	-	-
(couverture créances clients) :					
› Vente à terme	De USD en EUR	(1 844)	73 999	(3 058)	70 805
Couvertures des flux futurs :		(501)	-	(3 453)	-
dont éligibles à la comptabilité de couverture :		-	-	-	-
› Vente à terme	De USD en EUR	(501)	105 448	(3 453)	251 034
dont non éligibles à la comptabilité de couverture :					
› Option tunnel	De JPY en EUR	(29)	8 822	-	-
TOTAL DES COUVERTURES		(2 373)	-	(6 511)	-

Les maturités des instruments financiers de couverture se situent sur le prochain exercice 2024-2025 et jusqu'à la fin du premier semestre de l'année civile 2025. La valeur de marché a été estimée à l'aide d'un ou plusieurs modèles couramment utilisés.

Risque de change

La politique de la Société en matière d'exposition au risque de change sur ses opérations commerciales futures est de couvrir en fin d'année fiscale une part très significative du risque de change par des instruments dérivés sur la base des budgets d'exploitation.

L'ensemble des flux futurs de la Société font l'objet de prévisions détaillées sur l'horizon de l'année budgétaire à venir plus quatre années dans le cadre du *Business Plan*. Les risques de change mis en évidence sont couverts par des ventes à terme ou des options afin de réduire au maximum la position de change par devise.

La trésorerie de la Société couvre le taux de change sur la base des prévisions de flux de trésorerie au moyen de contrats à terme, ou par des options.

La maturité de ces instruments est en adéquation avec les flux de règlement.

La politique est cependant de ne pas souscrire d'instruments à des fins de spéculation.

Les cours de change des deux principales devises utilisées par la Société au 31 mars 2024 pour réévaluer les positions bilanciellles sont les suivants :

- EUR/USD : un euro pour 1,0811 dollar et au 31 mars 2023 à un euro pour 1,0875 dollar ;
- EUR/JPY : un euro pour 163.45 yens et au 31 mars 2023 à un euro pour 144,83 yens.

Risque de crédit

Les instruments financiers sur lesquels la Société encourt potentiellement un risque de crédit sont principalement les disponibilités ainsi que les créances clients. La Société a mis en place une politique de gestion de la trésorerie avec pour objectif d'optimiser ses placements dans des instruments financiers liquides à court terme et à faible risque. Les disponibilités sont principalement placées auprès de grands établissements financiers internationaux.

La Société commercialise ses produits auprès d'acteurs de l'industrie des semi-conducteurs localisés principalement aux États-Unis, en Asie et en Europe. Au 31 mars 2024, les clients représentant individuellement plus de 5 % du chiffre d'affaires de la Société sont au nombre de cinq et, ensemble, représentent 79 % du chiffre d'affaires. Au 31 mars 2023, les clients représentant individuellement plus de 3 % du chiffre d'affaires de la Société sont au nombre de six et, ensemble, représentent 90 % du chiffre d'affaires.

La Société évalue périodiquement le risque de crédit et la situation financière de ses clients et provisionne les pertes potentielles sur les créances non recouvrables. Le montant de ces pertes est resté très peu significatif au cours des dernières années.

Risque sur actions

À l'exception de ses 3 947 actions autodétenues, la Société n'a pas d'autres participations non consolidées ou de titres de placement négociables.

Risque de liquidité

Le financement de la Société est assuré par le recours au marché de capitaux sous la forme de :

- ressources à long terme : émissions d'obligations convertibles ;
- d'instruments de dettes adaptés (prêt auprès de la Banque des Territoires (Groupe Caisse des Dépôts)) ;
- d'opérations de location-financement pour les investissements industriels ;
- ainsi qu'à des lignes de crédit confirmées.

Au 31 mars 2024, au-delà de la position de trésorerie au bilan pour 563 millions d'euros, la liquidité de la Société est renforcée par les dispositifs de financement suivants :

Lignes de crédits confirmées

La Société dispose de lignes de crédit pour un total de 120 millions d'euros, non utilisées au 31 mars 2024.

La Société a signé le 28 juillet 2023 un contrat de lignes de crédit syndiqué de 100 millions d'euros auprès de 7 banques en remplacement des lignes de crédit bilatérales existantes. Ce contrat est amorti *in fine* et a une durée de 5 ans, avec une prolongation possible au maximum de deux ans. Il remplace les lignes de crédit existantes au 31 mars 2023.

La Société dispose également d'une ligne de crédit bancaire disponible à hauteur de 20 millions d'euros auprès de la Banque Publique d'Investissement (BPI). Cette ligne de crédit est amortissable sur une durée de cinq ans à raison de 4 millions d'euros par an. Ces lignes de crédit supportent une commission de confirmation de 0,20 % ou une commission de non-utilisation de 0,32 % à 0,60 %, ainsi que des intérêts d'utilisation compris entre d'EURIBOR + 0,90 % et EURIBOR + 1,70 % ou EURIBOR 3M (flooré) + 0,50 % selon les lignes de crédits.

Aucun covenant n'est attaché à ces lignes de crédit.

Ces lignes de crédit ne sont pas utilisées au 31 mars 2024.

Frais d'émission d'emprunt**OCEANE 2025**

Le 1^{er} octobre 2020, la Société a émis des obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) venant à l'échéance le 1^{er} octobre 2025 pour un montant total de 325 millions d'euros. Les frais d'émission se sont élevés à 3 942 milliers d'euros.

Les frais d'émission sont amortis linéairement sur cinq ans. Sur cet exercice, la charge d'amortissement comptabilisée se monte à 788 milliers d'euros.

Contrats de crédit bail

La Société a conclu de nouveaux contrats de crédit-bail mobilier (financement d'équipements de production) pour un montant total de 50 543 milliers d'euros portant intérêt à des taux compris entre 3,21 % et 3,88 %.

NOTE 6. AUTRES INFORMATIONS

Créances et dettes

État des créances (en milliers d'euros)	Montant brut	1 an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	32 700	32 700	-
Autres immobilisations financières	832	153	679
Clients douteux ou litigieux	24	24	-
Autres créances clients	330 475	330 475	-
Personnel et comptes rattachés	49	49	-
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	4	4	-
État, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	16 995	13 738	3 257
État, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	15 505	15 505	-
État, autres collectivités : créances diverses	17 877	17 877	-
Débiteurs divers	2 915	2 915	-
Charges constatées d'avance	3 712	3 712	-
TOTAL GÉNÉRAL	421 090	417 153	3 936

État des dettes (en milliers d'euros)	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	325 000	-	325 000	-
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	96	96	-	-
Emprunts et dettes à plus d'1 an à l'origine	149 384	14 262	76 591	58 530
Fournisseurs et comptes rattachés	191 944	191 944	-	-
Personnel et comptes rattachés	30 878	30 878	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	18 661	17 160	1 501	-
État : impôt sur les bénéfices	105	105	-	-
État : taxe sur la valeur ajoutée	4 029	4 029	-	-
État : autres impôts, taxes et assimilés	3 694	3 694	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	35 099	35 099	-	-
Groupe et associés	26 912	26 912	-	-
Autres dettes	16 588	16 163	425	-
Produits constatés d'avance	27 419	3 168	16 215	8 036
TOTAL GÉNÉRAL	829 808	343 509	419 732	66 567
Emprunts souscrits en cours d'exercice	8 698	-	-	-
Emprunts remboursés en cours d'exercice	10 661	-	-	-

Produits à recevoir

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant
Clients - Factures à établir	113 334
Avoirs à recevoir (y compris sur stock en consignation)	355
Factures à établir crédit bail immobilier	2 080
Autres valeurs mobilières de place	3 998
Intérêts courus à recevoir	1 332
Personnel - Avances sur frais déplacement	14
Organismes sociaux : produits à recevoir	4
TOTAL	121 118

Les produits à recevoir sont majoritairement constitués de factures à établir et de valeurs mobilières.

Charges à payer

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant
Intérêts courus sur emprunts auprès des établissements de crédit	276
Avoirs à établir	9 614
Personnel - Charges à payer	48
Provision notes de frais	1 120
Dettes provisionnées pour congés	11 260
Dettes provisionnées pour participation	1 119
Personnel - Autres charges à payer	16 923
Charges sociales sur congés à payer	5 405
Charges sociales - Autres charges à payer	8 504
État - Charges à payer	3 203
Charges à payer	1 056
Avoirs à recevoir	22
Factures non parvenues (matières stockées et non stockées-immobilisations et autres)	74 092
TOTAL	132 643

Les charges à payer sont principalement composées de factures non parvenues et de dettes fiscales et sociales.

Produits constatés d'avance

Au 31 mars 2024, les produits constatés d'avance s'élèvent 27 millions d'euros et sont principalement composés de ventes de prototypes, crédit d'impôt recherche et de subventions relatifs à des coûts de développement capitalisés (pour respectivement 2 447 milliers d'euros, 8 589 milliers d'euros et 13 512 milliers d'euros).

Charges constatées d'avance

Les CCA divers sont majoritairement composés de contrats de maintenance de production et maintenance informatique.

Produits et charges exceptionnels

La Société a signé pour 50 millions de contrat de crédit bail sur l'exercice 2023-2024.

Au cours de l'exercice précédent, la Société a fait l'objet d'un contrôle de la DGCCRF qui a porté sur les délais de paiement des fournisseurs. Ce contrôle s'est soldé par une amende de 12 000 €.

Nature des charges (en milliers d'euros)	Montant
Pénalités et amendes	23
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	23
Cessions actifs exploitation ⁽¹⁾	50 597
Charges exceptionnelles sur cessions d'actifs	23
Charges exceptionnelles diverses	504
Charges exceptionnelles sur opération en capital	51 124
Amortissements dérogatoires	84
Dotations aux provisions et transferts de charges	84
TOTAL	51 231

(1) La Société a signé pour 50 millions de contrat de crédit bail sur l'exercice 2023-2024.

Nature des produits (en milliers d'euros)	Montant
Produits de cessions des éléments d'actifs	50 543
Produits exceptionnels suite cession actifs financiers	400
Quote-part des subventions d'invest	3
Produits exceptionnels sur opération en capital	50 946
Reprise de provisions amortissements dérogatoires	11
Reprises de provisions et transferts de charges	11
TOTAL	50 958

Situation fiscale différée et latente

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant
IMPÔT DÛ SUR :	
Écart de conversion actif	857
Provision pour perte de change sur marchés à terme	7
TOTAL ACCROISSEMENTS	865
IMPÔT PAYÉ D'AVANCE SUR :	
Participation des salariés	289
Organic	86
Autres	2 624
À déduire ultérieurement :	
Autres Indemnité retraite	2 165
TOTAL ALLÈGEMENTS	5 163
SITUATION FISCALE DIFFÉRÉE NETTE	(4 299)
IMPÔT DÛ SUR :	
Plus-values différées	-
CRÉDIT À IMPUTER SUR :	
Déficits reportables	101 207
SITUATION FISCALE LATENTE NETTE	101 207

Le taux de 25,83 % a été utilisé pour l'ensemble des postes de la situation fiscale différée.

Répartition de l'impôt sur les bénéfices

Répartition <i>(en milliers d'euros)</i>	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	161 345	15 509	145 836
Résultat exceptionnel	(273)	(26)	(247)
Participation des salariés	(1 063)	-	(1 063)
CIR	13 484	-	13 484
CICO	1 882	-	1 882
RÉSULTAT COMPTABLE	175 375	15 483	159 892

Engagements financiers et autres informations

Engagements de crédit-bail

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Matériel outillage	Autres immobilisations	Total
VALEUR D'ORIGINE	-	58 500	206 126	-	264 626
AMORTISSEMENTS					
Cumul exercices antérieurs	-	-	52 674	-	52 674
Exercice en cours	-	774	14 203	-	14 978
TOTAL	-	774	66 877	-	67 651
VALEUR NETTE	-	57 726	139 249	-	196 975
REDEVANCES PAYÉES					
Cumul exercices antérieurs	-	-	55 592	-	55 592
Exercice en cours	-	2 859	16 897	-	19 756
TOTAL	-	2 859	72 488	-	75 347
REDEVANCES À PAYER					
À un an au plus	-	4 571	21 976	-	26 547
À plus d'un an et moins de 5 ans	-	25 834	79 867	-	105 701
À plus de cinq ans	-	44 665	61 694	-	106 359
TOTAL	-	75 070	163 537	-	238 607
VALEUR RÉSIDUELLE					
Montant pris en charge dans l'exercice	-	2 859	14 207	-	17 066

Engagements hors bilan

Indemnité de départ en retraite

Indemnités de départ en retraite et engagements similaires

La loi française prévoit le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Cette indemnité est déterminée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis aux salariées et salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite. La Société a conclu une convention afin de compléter le montant légal des retraites. Le montant de l'engagement de retraite est traité en engagements hors bilan.

Autres régimes de retraite

La Société a décidé d'accorder à certains de ses salariées et salariés un régime complémentaire en sus du régime normal. Ce régime à prestations définies est géré par un organisme externe.

Les régimes à prestations définies (article 83 du CGI) font l'objet d'une évaluation actuarielle suivant la méthode des unités de crédit projetées qui intègre des hypothèses démographiques (évolution de salaires, âge de départ, rotation du personnel, taux de mortalité) et financières (taux d'actualisation financière et inflation).

Pour les régimes à cotisations définies (article 39 du CGI), les paiements sont constatés en charges de l'exercice auquel ils sont liés. Il n'existe aucun passif actuariel à ce titre.

Selon la publication au 4 juillet 2019 de l'ordonnance relative aux régimes professionnels de retraite supplémentaire, les droits liés à ce régime ont été gelés au 31 décembre 2019.

Les différents calculs que nécessite l'évaluation des engagements de retraite ont été faits avec un taux d'actualisation de 3,40 %, des taux de charges sociales de 51 % pour les cadres et techniciens, 46 % pour les opérateurs.

Les hypothèses d'âge de départ à la retraite se situent entre 64 ans et 65 ans, selon la catégorie socioprofessionnelle.

L'engagement de retraite de la Société au 31 mars 2024 s'élève à 8,3 millions d'euros, contre 8,1 millions d'euros au 31 mars 2023 (montant calculé en application de la recommandation de l'ANC 2013-02 amendée).

Passifs éventuels

Dans le cadre normal de ses activités, la Société est impliquée dans des actions judiciaires et est soumise à des contrôles fiscaux, douaniers et administratifs. La Société constitue une provision lorsqu'un risque est identifié et qu'une estimation de son coût est possible.

Il n'existe aucun fait exceptionnel, ni affaire contentieuse risquant d'affecter significativement et avec une probabilité sérieuse, les résultats, la situation financière, le patrimoine ou l'activité de la Société.

Autres engagements hors bilan

(en milliers d'euros)	Montant hors bilan
Avals et cautions	30
Engagements en matière de pension	8 309
Autres engagements donnés	228 040
Engagement de location longue durée	70
Garanties données	123 480
Autres engagements ⁽¹⁾	104 490
TOTAL	236 379

(1) Il s'agit d'engagements d'achats sur 5 ans de matières premières liés à nos contrats pluriannuels assortis d'un engagement contractuel d'indemnisation à hauteur de 104 490 milliers d'euros.

Au 31 mars 2024, les garanties/nantissements/engagements donnés par la Société concernent principalement les bénéficiaires suivants :

- La société de projet hébergeant la centrale solaire de Touwsrivier (CPV Power Plant n° 1) : 20,0 millions d'euros ; la fin de cet engagement est le 30 juin 2029 au plus tard.
- Les acquéreurs de la centrale solaire de Desert Green : 0,9 millions d'euros ; la fin de ces engagements est le 20 juin 2024 au plus tard.
- Une lettre de confort donnée par la Société à Soitec Asia Holding PTE LTD pour lui permettre de continuer à négocier et de faire face à ses engagements pour l'année prochaine pour 92 milliers d'euros. Elle est reconductible chaque année.
- Quatre garanties monétaires des prêts contractés par Soitec Microelectronics Singapore Pte. Ltd. auprès des banques Société Générale, OCBC, HSBC et SMFL pour respectivement 12 millions d'euros, 16,5 millions d'euros, 34 millions d'euros et 35,8 millions d'euros expirant respectivement en novembre 2025, février 2027, novembre 2027 et novembre 2028.
- Une garantie de cautionnement solidaire de la société mère pour sécuriser le paiement de Soitec Belgium NV à ES Finance au titre de deux contrats de location de matériel pour 3 millions d'euros se terminant respectivement en mars 2026 et septembre 2028.
- Une garantie (cautionnement solidaire à hauteur de sa participation) donnée par la Société à sa filiale Dolphin Design, afin de garantir le paiement de toutes les sommes dues (mais restées impayées) conformément au contrat de location concernant le bâtiment de Dolphin Design : 0,5 million d'euros
- Soitec a signé un contrat de crédit-bail immobilier sur 12 ans avec un pôle bancaire constitué de cinq partenaires, la Société Naticredibail en chef de file, pour financer la nouvelle usine consacrée à la technologie SmartSic ; l'engagement financier maximum s'élève à 90 millions d'euros composé de deux phases de travaux, respectivement de 58,5 millions d'euros et 31,5 millions d'euros.

Engagements principaux donnés aux filiales (garanties et cautions)	Montant (en milliers d'euros)
Soitec Solar US	971
Soitec Solar RSA	20 000
Dolphin Design	470
Soitec Belgium	3 231
Soitec Microelectronics Singapore	98 715

Engagements principaux donnés pour le compte de Soitec S.A. (garanties et cautions)	Montant (en milliers d'euros)
Engagement contractuel auprès de fournisseurs de matières premières	104 490

Informations relatives aux parties liées

Au 31 mars 2024, le Conseil d'administration est composé de :

- Éric Meurice, qui assure la Présidence du Conseil d'administration, dont le mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée générale du 23 juillet 2024 et qui sera remplacé par Christophe Gégout pendant une période transitoire ;
- Pierre Barnabé, qui assure par ailleurs la direction exécutive de la Société en sa qualité de Directeur Général ;
- Wissème Allali, administratrice représentant les salariés ;
- Bpifrance Participations, représentée par Samuel Dalens ;
- CEA Investissement, représenté par François Jacq ;
- Françoise Chombar ;
- Fonds Stratégique de Participations (« FSP »), représenté par Laurence Delpy ;
- Christophe Gégout, Administrateur Référent ;
- Didier Landru, administrateur représentant les salariés ;
- Satoshi Onishi ;
- Maude Portigliatti ;
- Delphine Segura-Vaylet ;
- Kai Seikku ;
- Shuo Zhang.

Parmi les 14 membres du Conseil, sept sont indépendants (incluant l'Administrateur Référent), conformément aux recommandations du Code Afep-Medef auquel la Société se réfère, à savoir, Éric Meurice, Françoise Chombar, le Fonds Stratégique de Participations représenté par Laurence Delpy, Christophe Gégout, Maude Portigliatti, Delphine Segura-Vaylet et Shuo Zhang. Il compte également deux administrateurs représentant les salariés, Wissème Allali et Didier Landru. Pour plus de détails sur la composition du Conseil d'administration et les changements intervenus dans sa composition, se référer au paragraphe 4.1.1 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Le marché des semi-conducteurs se distingue par un nombre limité d'intervenants, de sorte que la Société entretient, ou est susceptible d'entretenir, des relations d'affaires avec les sociétés Bpifrance, Shin-Etsu Handotaï Co. Ltd, ST Microelectronics International N.V., Shanghai Simgui Technology Co. Ltd. (« Simgui »), et le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies renouvelables (CEA).

Shin-Etsu Handotaï Co. Ltd.

La Société a identifié en tant que partie liée, Satoshi Onishi, membre du Conseil d'administration de la Société et Directeur Général du département des produits fonctionnels spéciaux Shin-Etsu Chemical Co. Ltd., société contrôlant la société Shin-Etsu Handotaï.

Au cours de l'exercice 2023-2024, les achats de matières premières réalisés auprès de la société Shin-Etsu Handotaï ont représenté 151 180 milliers d'euros (contre 177 076 milliers d'euros au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023). La Société a facturé, à la société Shin-Etsu Handotaï, la somme de 3 827 milliers d'euros au titre des redevances sur l'exercice 2023-2024 (contre 4 964 milliers d'euros sur l'exercice 2022-2023).

ST Microelectronics International N.V.

La Société a identifié les parties liées suivantes :

- Nicolas Dufourcq, (i) Président du Conseil de surveillance de STMicroelectronics N.V. (actionnaire unique de STMicroelectronics International N.V. (ii) Président-Directeur Général de Bpifrance Participations, Bpifrance Participations étant administrateur et actionnaire de Soitec détenant plus de 10 % des droits de vote ; et (iii) Directeur Général de Bpifrance SA, actionnaire unique de Bpifrance Participations ;
- Samuel Dalens, (i) administrateur de STMicroelectronics Holding N.V. (actionnaire de STMicroelectronics N.V.), ainsi que (ii) représentant permanent de Bpifrance Participations, ce dernier étant actionnaire et administrateur de Soitec, détenant plus de 10 % des droits de vote ainsi qu'actionnaire de STMicroelectronics Holding N.V.

La Société a signé le 30 novembre 2022 un protocole d'accord dont l'objet est de définir les principaux termes et conditions d'une future coopération technique et commerciale sur les substrats SiC entre Soitec et STMicroelectronics International N.V. (ST), sous réserve de la qualification de la technologie des substrats SmartSiC™ de 200 mm par ST. L'objectif de cette coopération est l'adoption de la technologie SmartSiC™ de Soitec par ST, un des leaders mondiaux du marché des semi-conducteurs fournissant à ses clients des produits dans toute la gamme des applications électroniques.

Soitec a facturé la somme de 10 millions de dollars US dans le cadre de ce protocole au titre de l'exercice 2023-2024 (contre 10 millions de dollars US facturés au cours de l'exercice 2022-2023).

Le protocole d'accord définit également les conditions préliminaires d'achat et de vente applicables aux premiers prototypes ainsi que les futures conditions d'achat et de vente devant être confirmées par un contrat définitif qui sera conclu à l'issue de la phase de qualification. Sous réserve de la qualification et selon la structure de l'accord final, les futures conditions d'achat et de vente pourront aboutir à un projet à la portée potentielle de plusieurs centaines de millions d'euros sur plusieurs années.

Cette convention a été qualifiée de convention réglementée. Elle a été préalablement autorisée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 23 novembre 2022 puis approuvée par l'Assemblée Générale du 25 juillet 2023.

Autres parties liées

CEA : La Société a identifié en tant que partie liée le CEA Investissement, membre du Conseil d'administration et actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote de Soitec et société contrôlée par le CEA.

Au cours de l'exercice 2023-2024, la Société a versé au CEA la somme de 4 901 milliers d'euros au titre du contrat de R&D (contre 3 224 milliers d'euros au cours de l'exercice 2022-2023) et 4 988 milliers d'euros au titre des redevances de brevet (contre 6 071 milliers d'euros versés au cours de l'exercice 2022-2023). La Société a facturé par ailleurs au CEA la somme de 2 137 milliers d'euros principalement lié à la vente de plaques 300 mm au cours de l'exercice 2023-2024 (contre 734 milliers d'euros l'exercice précédent).

L'accord-cadre de collaboration de recherche et de développement pluriannuel et l'avenant à l'accord de licences et de communication de savoir-faire pour la fabrication et la vente de substrats ont été qualifiés de conventions réglementées. Ils ont été préalablement autorisés par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 28 septembre 2022 puis approuvés par l'Assemblée Générale du 25 juillet 2023.

Simgui : La Société a identifié les parties liées suivantes :

- National Silicon Industry Group (NSIG), société contrôlant l'un des actionnaires de Soitec détenant plus de 10 % des droits de vote, à savoir NSIG Sunrise S.à.r.l., ainsi que Simgui ;
- Kai Seikku, membre du Conseil d'administration de la Société et Vice-Président exécutif de NSIG.

Au cours de l'exercice 2023-2024, la Société a enregistré la somme de 47,7 millions de dollars US pour l'achat de plaques de SOI 200 mm auprès de la société Simgui Technology Co., LTD (contre 91,8 millions de dollars US versés au cours de l'exercice 2022-2023). Par ailleurs, la Société lui a facturé 22,9 millions de dollars US de substrats de silicium (contre 43,4 millions de dollars US facturés au cours de l'exercice 2022-2023), et a enregistré en produit à revoir un dividende pour 337 milliers d'euros au cours de l'exercice 2023-2024.

Les avenants à l'accord de licence et de transfert de technologie, au contrat de fourniture de plaques de SOI et au contrat de fourniture de matières premières ont été qualifiés de conventions réglementées. Ils ont été préalablement autorisés par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 15 septembre 2021 puis approuvés par l'Assemblée Générale Mixte du 26 juillet 2022.

BPI France : Le Groupe a identifié en tant que partie liée Bpifrance Participations, membre du Conseil d'administration et actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote de Soitec, et société contrôlée par Bpifrance.

Au cours de l'exercice 2023-2024, la Société a remboursé au titre des programmes subventionnés par Bpifrance 0,6 millions d'euros et perçu de Bpifrance Investissement 19,4 millions d'euros principalement pour les programmes PIIEC et Limpide. Bpifrance a octroyé un financement des créances au titre du crédit d'impôt recherche pour 8,3 millions d'euros au cours de l'exercice. Au cours de l'exercice 2022-2023, le Groupe a remboursé au titre des programmes subventionnés par Bpifrance 2,5 millions d'euros et perçu de Bpifrance Investissement 2,9 millions d'euros principalement pour les programmes Mobisic et Limpide. Bpifrance a octroyé un financement des créances au titre du crédit d'impôt recherche pour 7,4 millions d'euros sur l'exercice.

Au cours de l'exercice 2023-2024, le Groupe a remboursé au titre des programmes subventionnés par Bpifrance 0,6 millions d'euros (contre 2,5 millions d'euros au cours de l'exercice 2022-2023) et perçu de Bpifrance Investissement 19,4 millions d'euros principalement pour les programmes PIIEC et Limpide (contre 1,9 millions l'exercice précédent, notamment pour les programmes Transform et IT2).

Rémunérations et effectifs

Au 31 mars 2024, le Comité Exécutif (ComEx) comptait 11 membres hors mandataires sociaux, avec un effectif moyen de 11 membres sur l'exercice (un nombre stable par rapport à l'exercice précédent).

(en milliers d'euros)	31 mars 2024	31 mars 2023
Avantages à court terme	5 674 ⁽¹⁾	5 917 ⁽²⁾
Valorisation comptable des actions gratuites de performance attribuées pendant l'exercice	4 010	4 365
TOTAL DES RÉMUNÉRATIONS BRUTES DU PERSONNEL DIRIGEANT DU GROUPE	9 684	10 282

(1) Les montants indiqués sont calculés en prenant en compte un taux d'atteinte moyen estimé à 100 %.

(2) Montant réel versé.

Sur l'exercice 2023-2024, ont été attribuées aux dirigeants hors mandataires sociaux :

- 39 981 actions ordinaires dans le cadre du plan Onyx 2026 dont la livraison est soumise à des conditions de performance et de présence ;
- 1 447 actions ordinaires dans le cadre du plan Agate 2026 dont la livraison est soumise à des conditions de performance et de présence.

Le montant des rémunérations brutes attribuées aux mandataires sociaux, à savoir, le Président du Conseil et le Directeur Général et les membres du Conseil (à l'exception des administrateurs représentant les salariés qui ne perçoivent pas de rémunération au titre de leurs mandats) est le suivant :

(en milliers d'euros)	31 mars 2024	31 mars 2023
Avantages à court terme	730	1 364
Valorisation comptable des actions gratuites sur l'exercice	743	911
TOTAL DES RÉMUNÉRATIONS BRUTES ACCORDÉES AUX MANDATAIRES SOCIAUX	1 473	2 275
Rémunérations	1 010	1 010
Remboursement de frais de déplacement	64	36
TOTAL DES RÉMUNÉRATIONS ACCORDÉES AUX MANDATAIRES SOCIAUX, AUX ADMINISTRATRICES ET ADMINISTRATEURS NON SALARIÉS	2 547	3 321

Au cours de l'exercice 2023-2024, 8 637 actions ordinaires ont été attribuées de façon conditionnelle au Directeur Général dans le cadre du plan Onyx 2026, dont la livraison est soumise à des conditions de performance et de présence.

Effectifs moyens

Effectifs	Personnel salarié
Opérateurs	488
Techniciens et employés	464
Ingénieurs et cadres	567
TOTAL	1 519

Tableau des filiales et participations

Dénomination / Siège Social	Capital	Q.P. Détenue	Val. brute Titres	Prêts, avances	Chiffre d'affaires
	Capitaux Propres	Dividende encaissé	Val. nette Titres	Cautions	Résultat
FILIALES (PLUS DE 50 %)	DEVISE LOCALE	%	EURO	EURO	EURO
Soitec USA Holding Inc, 11182 El Camino Real Suite 260	1 000	100 %	16 796	-	-
San Diego CA 92130, USA	330 993 888	-	16 796	-	19 167 590
SOITEC Japan Inc, West Tower 20 F, Otemachi First Square	300 500 000	100 %	2 636 988	-	21 225 962
1-5-1 Otemachi, Chiyoda-Ku, 100-0004 TOKYO, Japan	465 729 380	8 828 767	2 636 988	-	949 106
Soitec Korea LLC, Kyunggi-do hwasung-si Bansong	500 000 000	100 %	328 483	-	1 337 970
Dong 93-10, Shinyoung Gwell - Corée	3 081 639 929	-	328 483	-	325 873
Soitec Trading (Shanghai) Co. Ltd.	860 594	100 %	102 138	-	1 774 902
3261 Dong Fang Road - Shanghai - China	9 689 737	-	102 138	-	993 091
Concentrix Holding SAS	100 000	100 %	3 897 794	0	0
Parc Technologique des Fontaines - 38190 Bernin France	(1 222 593)	-	3 897 794	-	622 298
Dolphin Design SAS	5 500 000	100 %	5 300 001	32 700 000	20 709 470
1BA, Chemin du Pré Carré - 38240 Meylan	4 072 912	-	5 300 001	-	(5 454 021)
Soitec Asia Holding Pte Ltd.	50	100 %	378 851 739	-	0
81 Pasir Ris Industrial Drive 1, Singapore 518220	410 873 329	-	378 851 739	-	(9 081)
Soitec Lab SAS Parc technologique des Fontaines	6 000 000	100 %	7 166 195	0	8 697 029
Chemin des Franques - 38190 Bernin	7 166 195	-	7 166 195	-	0
Soitec NewCo 2 SAS Parc technologique des Fontaines	1 000	100 %	1 000	-	0
Chemin des Franques - 38190 Bernin	722	-	1 000	-	(278)
Soitec NewCo 3 SAS Parc technologique des Fontaines	1 000	100 %	1 000	-	0
Chemin des Franques - 38190 Bernin	722	-	1 000	-	(278)
Soitec NewCo 4 SAS Parc technologique des Fontaines	1 000	100 %	1 000	-	0
Chemin des Franques - 38190 Bernin	807	-	1 000	-	(193)
Soitec Belgium N.V, Kempische Steenweg 293	13 527 130	98,14 %	48 270 834	0	5 865 750
3500 Hasselt Belgium	10 060 048	-	48 270 834	-	(3 415 345)
NOVASiC SAS	833 972	100 %	7 218 304	-	4 178 067
Technolac - 73370 Le Bourget du Lac	4 621 963	-	7 218 304	-	1 384 887
PARTICIPATIONS (10 À 50 %)					
Greenwaves Technologies	2 459 957	20,29 %	7 545 547	-	128 054
28 Cours Jean Jaures - 38000 Grenoble	12 857 060	-	3 772 774	-	(3 385 475)
CAMBRIDGE ELECTRONICS INC (finwave)	20 151 243	13,38 %	1 973 745	-	1 429 626
465 Waverley Oaks RD, Suite 417 Waltham, MA 02452	8 024 358	-	1 973 745	-	(3 716 800)
AUTRES TITRES - PARTICIPATIONS INFÉRIEURES À 10 %					
Technocom 2 & 3	74 872 140	9,36 %	5 952 425	-	-
9 Rue de Téhéran - 75008 Paris	72 749 740	-	5 698 682	-	(1 393 695)
SUPERNOVA	94 039 390	2,45 %	2 305 000	-	-
9 Rue Duphot - 75001 Paris	85 109 541	-	2 086 120	-	(4 575 465)
Simgui	315 000 000	2,70 %	4 440 962	-	118 472 509
200, Puhui Road, Jiading District Shanghai Chine	1 045 447 611	337 200	4 440 962	-	5 145 410

Au sein du tableau qui précède, le capital social et les capitaux propres des filiales et participations sont indiqués en devises locales :

- en dollars américains pour Soitec Asia Holding Pte Ltd, Soitec USA Holding Inc et Cambridge Electronics Inc. ;
- en yen japonais pour Soitec Japan Inc. ;
- en won coréen pour Soitec Korea LLC ;
- en yuan chinois pour Soitec Trading (Shanghai) Co. Ltd. et Shanghai Simgui Technology Co. Ltd. ;
- en euros pour Soitec Lab SAS, Soitec NewCo 2 SAS, Soitec NewCo 3 SAS, Soitec NewCo 4 SAS, Concentrix Holding SAS, Dolphin Design SAS, Soitec Belgium N.V., NOVASIC SAS, Technocom 2 et 3, Greenwaves Technologies SAS et Supernova.

Pour les participations inférieures à 10 %, aucun prêt, ni avance, ni caution, n'ont été accordés au cours de l'exercice.

Montant des honoraires des Commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires de nos Commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 690 milliers d'euros. Ils comprennent la mission de commissariat aux comptes, certification et examen des comptes individuels et consolidés pour 576 milliers d'euros, et la mission pour les services autres que la certification des comptes pour 114 milliers d'euros.

NOTE 7. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant.

SOITEC

Société anonyme au capital de 71 424 604,00 euros
Siège social : Parc Technologique des Fontaines, Chemin des Franques - 38190 BERNIN
384 711 909 RCS GRENOBLE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
(ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE) DU 23 JUILLET 2024**

[...]

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

[...]

3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2024

[...]

Résolution de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

22. Pouvoirs pour formalités

[...]

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

[...]

Troisième résolution – Affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 mars 2024

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 mars 2024 :

- constate que, compte tenu du bénéfice de l'exercice d'un montant de 159 892 381,81 euros et du report à nouveau au 31 mars 2024 de 679 543 716,01 euros, le bénéfice distribuable au titre de l'exercice s'élève à 839 436 097,82 euros ;
- décide d'affecter le bénéfice de l'exercice social clos le 31 mars 2024, s'élevant à 159 892 381,81 euros, de la manière suivante :
 - 24 577 euros au poste « Réserve légale », qui est ainsi porté de la somme de 7 117 883,40 euros à la somme de 7 142 460,40 euros, afin que celle-ci atteigne un montant au moins égal à 10 % du capital social de la Société, et
 - le solde, soit 159 867 804,81 euros, au poste « Report à nouveau » créditeur, qui est ainsi porté de la somme de 679 543 716,01 euros à la somme de 839 411 520,82 euros.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

*Cette résolution, mise aux voix, est **adoptée** à 99,981% par :*

- voix pour : 38 108 345
- voix contre : 7 160
- abstentions : 13 035

[...]

RÉSOLUTION DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Vingt-deuxième résolution – Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer toutes les formalités de dépôt et de publication prévues par la loi.

*Cette résolution, mise aux voix, est **adoptée** à 99,984% par :*

- *voix pour : 38 112 956*
- *voix contre : 6 287*
- *abstentions : 9 297*

[...]

Extrait certifié conforme à l'original

La Secrétaire de l'Assemblée

Emmanuelle Bely

DocuSigned by:

Emmanuelle Bely

409835F9F90C4C4...

6.3.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2024

À l'Assemblée générale de la société SOITEC,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SOITEC relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} avril 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des immobilisations financières

Point clé de l'audit	Réponse d'audit apportée
<p>Au 31 mars 2024, les immobilisations financières figurent au bilan pour un montant net de M€ 510.</p> <p>Tel que cela est décrit dans la note 4.2 Immobilisations financières de l'annexe aux comptes annuels, les titres de participation sont valorisés au cours historique d'acquisition. À la clôture de l'exercice, un examen de la valeur des titres est effectué consistant à comparer leur valeur historique avec une valeur d'utilité, déterminée principalement sur la base de l'actif net réévalué, ou sur une estimation de leur rentabilité.</p> <p>Nous avons identifié l'évaluation des immobilisations financières comme un point clé de notre audit en raison du caractère significatif dans le bilan de la société et du jugement exercé par la direction pour déterminer la valeur d'utilité.</p>	<p>Nous avons apprécié la méthode d'évaluation retenue et les éléments chiffrés sur lesquels elle repose.</p> <p>Pour les évaluations reposant principalement sur la base de l'actif net réévalué, nos travaux ont consisté principalement à comparer les actifs nets utilisés avec les comptes des entités concernées, ayant fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques, et à étudier si les ajustements opérés, le cas échéant, sont fondés sur une documentation probante.</p> <p>Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels, nos travaux ont consisté principalement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> › obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités des entités concernées et apprécier leur cohérence avec les données prévisionnelles présentées par la direction dans le cadre du processus budgétaire ; › apprécier le caractère approprié des hypothèses retenues aux dates de clôture et d'établissement des comptes ; › apprécier les différentes hypothèses retenues pour déterminer les taux d'actualisation des flux futurs.

Capitalisation et évaluation au bilan des frais de développement

Point clé de l'audit	Réponse d'audit apportée
<p>Au 31 mars 2024, les frais de développement capitalisés représentent au sein du bilan de la société un montant net de M€ 74.</p> <p>Tel que cela est décrit dans la note 4.1 Immobilisations incorporelles et corporelles de l'annexe aux comptes annuels, les frais de développement encourus par la société dans le cadre de ses nouveaux projets sont capitalisés dès lors que les critères d'immobilisation sont respectés et notamment qu'il est probable que le projet développé générera des avantages économiques futurs qui bénéficieront à la société. Les frais de développement capitalisés non encore mis en service font l'objet d'un test de dépréciation annuel.</p> <p>Nous avons identifié la capitalisation et l'évaluation au bilan des frais de développement comme un point clé de notre audit en raison du caractère significatif de ces actifs incorporels dans le bilan de la société et du jugement exercé par la direction lors de leur capitalisation initiale et de la réalisation des tests de dépréciation.</p>	<p>Nous avons pris connaissance des procédures relatives à la capitalisation initiale des frais de développement et à l'établissement des estimations utilisées dans la réalisation des tests de dépréciation de ces actifs.</p> <p>Nos travaux ont notamment consisté, pour les projets que nous avons sélectionnés, à :</p> <ul style="list-style-type: none"> › apprécier le respect des critères de capitalisation tels que définis dans l'annexe aux comptes annuels ; › tester, par sondages, la concordance des montants relatifs aux projets de développement inscrits à l'actif au 31 mars 2024 avec la documentation probante sous-jacente ; › apprécier les données et les hypothèses retenues par la société dans le cadre des tests de dépréciation des frais de développement capitalisés en nous entretenant avec la direction.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans la périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SOITEC par votre assemblée générale du 25 juillet 2016.

Au 31 mars 2024, nos cabinets étaient dans la huitième année de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit et des risques

Nous remettons au comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des risques figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des risques, des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense et Lyon, le 29 mai 2024

KPMG S.A.

Laurent Genin
Associé

Rémi Vinit-Dunand
Associé

ERNST & YOUNG AUDIT

Jacques Pierres
Associé

Benjamin Malherbe
Associé